



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE SOCIALISTE
DU VIÊT-NAM

HANOÏ, le 9 avril 1979
Boîte postale n° 24

Réf.: 222.31(4) - BO/ak
512.21
551.620
551.621(1)/(4)/(5)
551.621(9)/(11)
771.22(6)

Département fédéral de
l'économie publique
Division du commerce
3003 B e r n e

Relations commerciales entre
la Suisse et le Vietnam

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <u>Viêt 2210 A/A</u>	
GATT	
EE	
R 20. APR. 1979	
KL	<u>VT</u>
Kopie an	

Monsieur l'Ambassadeur,

En date du 6 février 1979, je vous ai adressé un premier rapport sur nos relations commerciales avec le Vietnam, à la suite des visites que j'avais faites au ministre de l'électricité et du charbon et au ministre de l'industrie légère.

M. Dang Viêt Châu, ministre du commerce extérieur, n'a pu me recevoir que le 6 avril, en raison des événements et de nombreuses absences d'Hanoï. J'avais vu entre-temps M. Hoàng Trong Dai, Président directeur général de l'entreprise d'Etat "Technoimport", qui a rang de vice-ministre. Ce sont les entretiens avec ces deux personnalités que je vous rapporte aujourd'hui. Ils ont eu pour objet les questions figurant dans l'aide-mémoire ci-joint.

1. Accord commercial

Le ministre du commerce extérieur est, en principe, favorable à la conclusion d'un accord commercial avec la Suisse, comme c'est déjà le cas pour nombre de pays à économie de marché. Il se demande cependant s'il est opportun de signer un simple accord-cadre. M. Dang Viêt Châu, qui a sollicité un délai de réflexion, m'a paru pencher soit vers un accord commercial comportant l'octroi d'un crédit, soit vers un accord de coopération industriel et commercial (voir ci-dessous point 7).

Le ministre a chargé le M. Nguyễn Ngân, directeur-adjoint du département des affaires commerciales occidentales (département zone 2) - présent à l'entretien - d'étudier la question. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des informations que je recevrai à ce sujet.



2. Engagement d'un employé local par des sociétés suisses

M. Dang Viêt Châu m'a paru beaucoup plus réservé sur ce point que le ministre de l'électricité et du charbon (voir chiffre 9 du rapport du 6 février 1979). Il s'est d'abord retranché derrière le ministère des affaires étrangères pour m'avouer ensuite que le gouvernement d'Hanoï n'avait encore jamais autorisé un ressortissant vietnamien à se mettre au service d'une société privée étrangère. Le ministre m'a semblé en faire une question de principe et je ne nourris pas beaucoup d'espoir concernant les requêtes des sociétés Brown, Boveri & Cie, de Baden, et André, de Lausanne.

J'ai encore demandé à mon interlocuteur si des Suisses seraient alors autorisés à assurer cette représentation à Hanoï. Sa réponse a été négative. Une seule exception a été faite en faveur du groupe autrichien Eisenberg, en raison des crédits qu'il offre au Vietnam. Le permis de séjour n'est d'ailleurs accordé à M. Gwirman qu'à titre temporaire et renouvelable.

3. Brown, Boveri & Cie

- a) Le contrat du 4 juin 1978 concernant les turbines à gaz a été annulé pour des raisons d'économie de carburant, m'a déclaré le ministre. Le Comité du plan étudie cependant la question d'une reprise de cette affaire sous une autre forme (centrale thermique ou hydraulique). L'accent est mis aujourd'hui sur l'exploitation des ressources en eau du pays.
- b) La révision de la centrale thermique de Danang devrait faire l'objet d'une décision gouvernementale d'ici à la fin de l'année. La question sera sans doute reprise par M. Van der Tak, directeur de BBC Hong Kong Ltd., lors de son prochain séjour à Hanoï, prévu pour le 20 avril.
- c) Quant aux sous-stations électriques pour les régions de Phu Lam, Danang et Tri An, faisant l'objet de mes lettres des 21 et 23 février 1979, je vous signale que M. Uccelli, directeur de la maison Tecnomasio italiano Brown Boveri (TIBB), de Milan, a signé la semaine dernière un contrat portant sur une partie seulement du projet (13 millions de \$ sur les 40 millions formant l'ensemble du projet). C'est à la demande de la partie vietnamienne que l'opération a été scindée. La négociation se poursuit.

4. Sulzer frères S.A., Winterthur

Selon le ministre, les turbines à gaz ne seront désormais utilisées au Vietnam que pour les heures de pointe, la priorité étant donnée aux centrales hydrauliques. De plus, il ressort de l'entretien avec le président directeur général de Technoimport, à qui la maison Sulzer a fait une offre en mai 1978, que cette entreprise d'Etat souhaite continuer à travailler avec BBC, qu'elle connaît bien, plutôt qu'avec Sulzer, qu'elle ne connaît pas.

Il est difficile à l'ambassade de favoriser l'une des deux sociétés et je me demande s'il ne conviendrait pas de leur suggérer la constitution d'un consortium, afin qu'il n'y ait pas pluralité d'offres suisses pour les mêmes affaires.

5. Ciba-Geigy S.A., Bâle

Le Vietnam importe régulièrement des colorants de Ciba-Geigy. Cependant, m'a dit le ministre, les devises lui font grandement défaut à l'heure actuelle. L'entreprise d'Etat Minexport a sollicité des facilités de paiement allant jusqu'à trois ans. Or, d'après le ministre, la maison Ciba-Geigy n'aurait proposé des paiements différés que durant une année.

Cependant, l'arrivée à Hanoï d'une délégation de Ciba-Geigy est annoncée pour le 26 avril. Elle discutera sans doute cette question.

6. Délégation Sandoz/Debrunner et projet de fabrique d'horlogerie

M. Debrunner est favorablement connu au ministère du commerce extérieur. M. Dang Viêt Châu m'a promis que le département de la zone 2 étudierait la question sous l'angle d'affaires de compensation. Une proposition me sera faite à l'intention de M. Debrunner.

Quant au projet de fabrique de montres et réveils (cf. votre lettre du 22 mars 1979), le ministre m'a déclaré qu'il n'entrait pas dans le plan d'Etat de développement économique (1976 - 1980 ou 1981 - 1985). Par conséquent, il pourrait être repris à tout moment, mais il n'est pas considéré comme prioritaire. Du reste, M. Dang Viêt Châu pense qu'il faudrait immédiatement viser à la fabrication de montres électroniques, ce qui me semble être une utopie.

Je relève d'ailleurs que les propos que m'avait tenus le Président du Comité populaire de la ville d'Hanoï étaient sensiblement différents de ceux du ministre du commerce extérieur (voir ma lettre du 8 février 1979 à M. Debrunner).

Vous m'obligeriez en voulant bien renseigner la F.H. et M. Debrunner sur l'état de la question.

7. Société générale pour l'industrie (SGI), Genève

Dans le domaine de l'énergie, nous l'avons vu, la maison BBC est bien introduite au Vietnam. Il y a donc peu de chances pour la SGI. Pour les chemins de fer, le gouvernement vietnamien a déjà des offres intéressantes des pays socialistes, de l'Inde et de la Belgique (je sais que ce dernier pays a fait des études très poussées à ce sujet). Quant à l'hôtellerie, l'on songe à la développer: il en sera sans doute question dans le nouveau plan quinquennal. La SGI pourrait donc avoir des chances de travailler dans ce secteur.

En outre, le ministre a mentionné la possibilité d'une collaboration avec notre pays dans le domaine de l'industrie de l'outillage pour le travail du bois avec moteurs de 500 ou 200 watts. Le département des affaires commerciales occidentales est chargé d'étudier la question avec Technoimport.

Je vous saurais gré d'en informer la SGI, en réponse à sa lettre du 25 janvier, que vous m'avez transmise le 29 du même mois.

8. Motor-Columbus, Baden

Les questions soulevées par les centrales Thu Duc, à Hô Chi Minh-Ville, et Cho Quan sont toujours à l'étude avec Technoimport.

Le ministre m'a promis qu'une proposition concrète me serait faite à l'intention de Motor-Columbus et BBC, dont les intérêts sont liés dans l'une au moins de ces affaires.

Veillez avoir l'obligeance de renseigner ces deux entreprises dans le sens ci-dessus.

* *
*

./.
M. Dang Viêt Châu a saisi l'occasion de ce tour d'horizon pour m'entretenir également de l'usine Dielac, à Bien Hoa. Vous voudrez bien trouver ci-inclus copie de la communication que je fais, à ce propos, à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

* *
*

./.

Je reste dans l'attente de vos prises de position sur le présent rapport et sur celui que je vous ai adressé le 6 février 1979.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

E. Bourgnon
E. Bourgnon

2 annexes

A i d e - m é m o i r e

Les questions suivantes sont soumises à la bienveillante attention de S.E. Monsieur Dang Viêt Châu, ministre du commerce extérieur de la République socialiste du Vietnam:

1. Accord commercial

La République socialiste du Vietnam souhaite-t-elle conclure avec la Confédération suisse un accord-cadre réglant les échanges entre les deux pays ?

2. Engagement d'un employé local par des sociétés suisses

Deux sociétés suisses, Brown, Boveri & Cie, à Baden, et André, importations et exportations, à Lausanne, ont sollicité l'autorisation d'engager un employé local. Peuvent-elles espérer recevoir bientôt une réponse favorable ?

3. Brown, Boveri & Cie, Baden

- a) Le contrat du 4 juin 1978, qui a été annulé par Technoimport à la fin de l'année dernière, peut-il être repris sous une autre forme, comme on l'a laissé entendre à mon prédécesseur ?
- b) Révision d'une centrale thermique à Danang (une délégation de BBC devrait venir prochainement pour examiner la question).

4. Sulzer frères S.A., Winterthur

Une offre a également été faite à Technoimport, le 17 mai 1978, de deux groupes de turbines à gaz Sulzer. Une documentation complémentaire a été transmise par l'ambassade à Technoimport le 18 octobre 1978. A quel point en est cette affaire ?

5. Ciba-Geigy S.A., Bâle

Des offres ont été faites par cette maison dans les secteurs des colorants, des insecticides, des produits pharmaceutiques, etc. Quelles décisions ont été prises ?

6. Délégation Sandoz/Debrunner

Une délégation de la société Sandoz, produits pharmaceutiques, à Bâle, et de M. Ernst Debrunner, de Zurich, souhaite venir à Hanoi pour examiner avec le ministère du commerce extérieur et Minexport les besoins pour l'année 1979. Les visas pourront-ils être accordés dans un proche avenir ?

7. Société générale pour l'industrie (SGI), Genève

La SGI, ingénieurs-conseils, à Genève, a fait plusieurs actions de prospection à Hanoi depuis 1977. Elles concernent les domaines de l'énergie, l'hôtellerie, les chemins de fer et l'irrigation. C'est avec Technoimport que la SGI a traité. Elle serait prête à envisager d'autres actions (symposium, exposés, etc.) à Hanoi. L'ambassade serait reconnaissante au ministère de lui faire part de son sentiment à cet égard.

8. Motor-Columbus, ingénieurs-conseils, Baden

Cette société est également en relations avec Technoimport et faisait partie - avec SGI précitée - de la délégation qui est venue à Hanoi du 14 au 19 février 1978 pour discuter

- de la révision de la Centrale thermique Thu Duc, à Hô Chi Minh-Ville, et
- de la révision, de l'agrandissement et du transfert d'une partie de la centrale Cho Quan (avec BBC).

L'ambassade serait heureuse de savoir où en sont ces projets.